

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE

RELEVÉ DE CONDAMNATION PÉNALE

CCRC Chambre CRPC

N° de parquet :
N° affaire jointe :

Nom :
Nom d'usage :
Prénom :
Sexe : M
Né(e) le : 03/1
Lieu de naissance : 19 I
Domicile : QU.
835

Amende ~~2000~~ 1000 Euros
D.F.P. 90 Euros
Fonds de garantie 0 Euros
Total ~~2090~~ 1090 Euros
consignation : 1090
n° quittance :

Total2 = (total - consignation)
Si vous effectuez votre paiement dans un délai d'un mois,
(voir la case cochée dans les modalités de paiement ci-
dessous), vous pouvez diminuer le Total de 20% dans les
limites de 1500 E

ordonnance en date du /2009

A été condamné(e) à :

AD AMENDE DELICTUELLE de 1000 Euros
DISPENSE B2

Pour l'(es) infraction(s):

26610 DELIVRANCE D'UNE FORMATION A LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR EN MER ET EAUX INTERIEURES PAR UN ETABLISSEMENT NON AGREE Faits prévus par ART. 17 III §1, ART. 17 I §1 LOI 2006-10 DU 05/01/2006; ART. 22, ART. 29 DECRET 2007-1167 DU 02/08/2007 et réprimés par ART. 17 III §1, §2 LOI 2006-10 DU 05/01/2006 du 16/03/2009 au 29/04/2009, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit à :

Ainsi qu'au paiement d'un droit fixe de procédure

Pour extrait conforme, Le greffier

Edité le : /2009

